



Mouvement des Entreprises de France

N° d'identification au Registre

43763731235-75

**MEDEF
55, avenue Bosquet
F - 75330 Paris Cedex 07**

Réponse du MEDEF à la consultation de la Commission sur la future stratégie UE 2020

1- Le MEDEF salue la volonté de la Commission de proposer une stratégie globale pour l'Union européenne à l'horizon 2020. La crise a montré que plus que jamais les Européens avaient besoin d'Europe, d'une Europe plus soudée et plus ambitieuse.

Le document de la Commission prend acte à juste titre:

- de l'interdépendance des économies mondiales avec la concurrence de plus en plus forte des économies émergentes qui implique une Europe plus cohérente pour peser davantage dans la compétition internationale et les négociations multilatérales,
- de la nécessité pour l'Europe de se concentrer sur des réformes clés pour une stratégie de croissance forte et durable, sur la base d'un socle industriel. Cette vision nouvelle du tissu productif européen doit prendre en compte l'ensemble de l'activité (R&D, Innovation, conception, design, process, marketing, approvisionnement, production, transport, distribution maintenance, service après-vente...)

2- La stratégie de Lisbonne, lancée en 2000, a montré ses carences. Pourtant son objectif était et reste le bon : la compétitivité des entreprises européennes et l'attractivité du territoire européen. Au-delà du slogan d'une croissance qui devrait être « plus verte » ou « plus intelligente », le taux de croissance moyen de 3% par an à l'horizon 2020 doit demeurer, comme le préconisait la stratégie de Lisbonne, un objectif et une exigence minimale pour l'Union et les Etats membres. Si l'Union ne se donne pas les moyens de s'approcher de ce chiffre par une politique d'innovation et de réformes, les objectifs sociaux et environnementaux que revendique la stratégie UE 2020 ne pourront être atteints. On rappellera que les entreprises françaises se sont déjà engagées résolument dans la voie d'une économie sobre en carbone en réduisant de plus de 26% leurs émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2007.

3- La répartition des compétences entre l'Union et les Etats membres et la nature du budget communautaire limitent les leviers d'action de l'Union européenne. Pourtant la stratégie UE 2020 doit se bâtir sur un socle véritablement européen. Il s'agit bel et bien aujourd'hui comme le propose la Commission que le Conseil européen fixe « **un petit nombre d'objectifs** » et définisse « les actions correspondantes à mettre en œuvre, en partenariat, au niveau tant de l'UE que des Etats membres ». Cette limitation du nombre d'objectifs est impérative pour sortir du *Business as usual* communautaire et assurer une concentration des efforts et des énergies. Le retour à une croissance durable en Europe demande la mobilisation d'investissements à long terme, le développement de centres d'activités et de recherche sur le territoire de taille européenne ainsi qu'une visibilité et une continuité des politiques publiques.

4- La compétitivité doit être au cœur de ce projet. Le MEDEF s'étonne que le mot lui-même ne figure qu'à la fin du texte. Cette compétitivité repose autant sur la stratégie des entreprises privées que sur celles des décideurs macro-économiques

- aux Etats revient la responsabilité de la gestion des finances publiques. La situation financière actuelle ne doit en aucun cas entraîner des charges supplémentaires pour les entreprises. Le poids de l'endettement qui menace d'assécher les marchés financiers et la croissance des déficits imposent des réformes dans la structure des prélèvements et des dépenses publiques.
- à la Commission, il incombe de garantir la coordination et la cohésion des actions conduites par l'Union européenne. **Cette nécessaire cohérence implique que le Parlement européen soit pleinement associé à la définition de la stratégie globale de l'Union et à sa mise en œuvre.**

5-Le MEDEF appelle l'attention sur plusieurs éléments-clés de la Stratégie UE 2020

1) **Marché intérieur**

La crise a montré que les risques de dislocation du marché intérieur étaient réels. Avant de lancer de nouveaux projets, il est impératif que la Commission, notamment grâce aux pouvoirs que lui confère le Traité, renforce la mise en œuvre effective du marché unique, au-delà de la simple transposition des textes. Trop de disparités subsistent dans l'application des décisions communautaires. Des progrès considérables, sources de croissance, doivent être accomplis dans le domaine des services et des services financiers, pour le droit des sociétés.

2) **Politique industrielle**

Le MEDEF appuie cette orientation nouvelle voulue par la Commission. Cette action doit s'intégrer dans la continuité des politiques déjà engagée par la Commission précédente dans un certain nombre de secteurs : mécanique, chimie, agroalimentaire, électronique, automobile, aéronautique, TIC. Elle doit porter sur les secteurs dans lesquels l'Europe, compte tenu de l'évolution de la demande mondiale, est en capacité d'affirmer sa compétitivité et de développer des potentiels de croissance. Au-delà, c'est l'attitude générale vis-à-vis des entreprises qui doit être mise en cohérence avec ce nouvel impératif industriel : plus grande implication des responsables d'entreprises dans les choix structurants, cohésion des DG chargés de suivre les dossiers, moratoire sur les expérimentations législatives qui depuis des années n'ont cessé d'accroître les charges de l'entreprise. Même si chacune des initiatives lancées peut avoir un intérêt en soi, pour les droits des consommateurs ou la protection de l'environnement, chacune doit pouvoir être appréciée au nom de sa cohérence avec les objectifs industriels et économiques de l'Union.

3) **PME**

L'ensemble des propositions du Small Business Act doivent effectivement entrer en vigueur à commencer par le statut de la société privée. L'Union doit appuyer toutes les initiatives permettant des alliances et la mise en place de tutorats pour aider les PME à mutualiser leurs moyens de recherche, de prospection à l'étranger et à établir des liens capitalistiques. La priorité immédiate pour une sortie de crise durable demeure la question du financement et de l'accès au crédit des PME : les mécanismes BEI doivent être amplifiés.

4) **Innovation**

La création de valeur passe par l'innovation et la créativité. Cette priorité est indiscutable. Elle implique de privilégier la prise de risques plutôt que l'excès du principe de précaution. La politique européenne de l'innovation doit s'appuyer sur un socle juridique stabilisé avec un brevet européen et un système de juridiction communautaire efficace. Elle doit stimuler l'investissement privé dans les nouvelles technologies et infrastructures d'avenir.

Un effort spécifique doit porter sur la lisibilité et l'accessibilité des programmes de recherche afin de les rendre plus opérationnels pour les entreprises, quelle que soit leur taille. Bien entendu la valorisation de la Recherche publique et le développement de plate-forme européennes associant chercheurs, laboratoires, universitaires et entreprises doivent être, comme le demande la Commission, effectifs.

5) **Compétences**

Préparer l'avenir, c'est traiter la question de la formation. Le chômage des jeunes impose une réplique européenne. Aucune stratégie d'avenir n'est possible si l'Europe ne dispose pas d'une main-d'œuvre suffisante en nombre et en qualité. Après avoir lancé le système LMD pour toute l'Union européenne, il faut aller plus loin : mailler les universités entre elles et les ouvrir à la formation continue.

Le MEDEF approuve le concept de la cinquième liberté (mobilité des étudiants et des enseignants). Pour sa mise en œuvre, les Etats membres de l'Union doivent donner à leurs institutions universitaires et de recherche une complète autonomie et en retour leur accorder les financements d'Etat nécessaires à leur compétitivité.

La mobilité des jeunes en formation initiale doit être à favoriser à tous les niveaux de formation, des liens devant être établis entre formation initiale, enseignement supérieur et formation continue en valorisant toutes les formes d'apprentissage, formels, informels ou non-formels. Le socle acquis dans le cadre de la formation initiale doit aussi pouvoir être actualisé dans le cadre de la formation professionnelle continue. La situation de crise impose plus que jamais de faire en sorte que les actions de formation continue favorisent l'adaptation et le maintien dans l'emploi ainsi que les mobilités internes et externes.

Le socle commun de connaissances et de compétences « lire, écrire, compter » doit être renforcé et complété par la pratique de langues étrangères.

6) Monnaie

La crise a montré la force et la solidité de l'euro. Mais il ne peut y avoir de compétitivité tant que subsisteront des asymétries monétaires à l'intérieur même de l'Union et entre l'Union et ses grands partenaires. Dans le cadre du nouveau traité, les mécanismes de l'euro et sa gouvernance doivent être absolument renforcés afin de permettre une expression politique de l'Union sur la question des changes.

7) Le soutien des intérêts européens vis-à-vis des marchés extérieurs

La mondialisation impose à l'ensemble de la Commission un changement de paradigme. Le marché intérieur n'est pas un marché unique : ainsi la politique de la Concurrence doit prendre pleinement en compte la dimension mondiale de la compétition. Cet effort s'impose aussi en termes de politique environnementale, de protection des consommateurs ou de politique commerciale.

En particulier, l'Union européenne a besoin de sécuriser son accès aux matières premières et aux sources d'énergie, dans le respect du mix énergétique de chacun. Mais la politique commune de l'énergie ne saurait se limiter à la seule question de la libéralisation des marchés, sans que des infrastructures adaptées soient assurées et financées.

